



DOIT-ON ETABLIR UNE JUSTICE SOCIALE ?

CAFE PHILO DU 31/03/2016

La justice est la juste appréciation, la reconnaissance et le respect des droits et du mérite de chacun. Sur la base du contrat social établi implicitement entre tous les citoyens pour la vie en société, il est dès lors obligatoire que chacun soit aujourd'hui égal devant la loi. Mais comment garantir cette égalité dans la société ? Et sur quoi repose cette égalité, est-ce un rapport de force, une morale et des valeurs communes, une morale universelle et un droit naturel ? L'Etat doit-il intervenir pour mettre en œuvre cette justice sociale ?

Selon la première intervention, la justice sociale n'est pas incompatible avec le libéralisme pur, puisque celui-ci repose sur une égalité des chances pour chaque citoyen. L'Etat ne doit d'ailleurs pas intervenir autrement que pour faire respecter cette liberté de chacun, ce laisser faire, afin que puisse prendre vie cette justice sociale. Un deuxième témoignage corrobore cette opinion : la liberté d'entreprendre, la liberté d'expression, la liberté d'agir sont suffisantes pour obtenir et maintenir une justice sociale. Si l'Etat intervient plus que pour maintenir ce niveau minimum de droits et ces libertés fondamentales, il y a le risque d'instaurer un régime autoritaire et un système disciplinaire asservissant l'Homme.

Dans les démocraties socialistes, ou social-démocratie, l'Etat intervient principalement dans la sphère économique pour corriger certaines imperfections du système capitaliste, ce qui est un bien du moment que ces interventions soient orientées vers l'instauration d'une équité entre les individus afin de niveler certaines inégalités socio-économiques trop importantes entre les individus, mais il faut que ces interventions restent marginales. En effet, ce qui distingue une social-démocratie d'un Etat autoritaire, ce sont les moyens avec lesquels l'Etat intervient pour instaurer une justice sociale. Dans l'Union Soviétique, en Corée du Nord, la violence d'Etat

nivellent les inégalités sociales pour la grande majorité des individus, mais au mépris des libertés fondamentales.

Ce n'est pas tant dans un esprit égalitaire qu'il faut considérer des interventions pour une justice sociale, mais à l'aune des conséquences de ces mesures. La thèse utilitaire permet de considérer les dérives négatives de ces interventions, en particulier pour les intérêts des citoyens. Une personne objecte : « il faut toujours considérer la morale ; la torture, même d'un seul Homme, est inacceptable ». Le débat sur la torture divise l'assistance, certains considérant au contraire que la torture se justifie si elle permet d'accroître le bien être du plus grand nombre. Un juriste évoque alors le fait que la justice s'applique à tous ; même si émotionnellement, sentimentalement on est prêt à accepter la torture, cette pratique créerait un précédent qui établirait un rapport à la justice basé sur la loi du plus fort et non par rapport au respect de chacun, ce qui est inacceptable car injuste. En outre, la torture peut générer des injustices, puisque certaines personnes ont alors le risque de subir un châtement inhumain malgré leur innocence, comme l'a montré l'histoire. « Déposséder quelques personnes pour l'intérêt du plus grand nombre n'est pas acceptable ».

Cette dernière position remet-elle en cause le principe de justice distributive, qui vise justement à déposséder d'une partie de leur patrimoine les plus nantis au profit des plus démunis ? Une personne évoque alors le fait qu'il s'agit d'une dépossession seulement s'il n'y a pas de consentement, mais que le contrat social n'étant pas explicite mais implicite, il est difficile de savoir s'il y a un consentement véritable des citoyens pour cette justice distributive, et donc s'il y a dépossession ou non. Cependant, ce principe de sacrifice égal pour tous devant l'impôt à hauteur de la richesse de chacun garantit l'égalité de droit, la justice sociale se doit d'être discriminatoire pour être équitable. Quelqu'un objecte, invoquant l'exemple de la Russie actuelle qui a opté pour un système fiscal à un seul taux (13% pour tous les citoyens).

Mais reste à savoir les raisons pour lesquels on paye l'impôt, est-ce pour un intérêt général, pour garantir une redistribution sociale, pour uniquement garantir le fonctionnement de l'Etat afin que celui maintienne l'égalité de droits ? La première intervention sur la question semble concevoir l'Homme comme un loup pour l'Homme, tout en s'opposant à cette réalité factuelle et en militant pour plus de solidarité, d'amour et de sacrifice entre les citoyens. Ce à quoi une autre personne répond que certaines personnes sont nés pour faire vœux de pauvreté, d'autres pour s'enrichir, que les tensions entre les Hommes sont naturels et qu'il n'est pas possible de modifier la nature humaine. Elle ajoute que la justice ne peut se baser sur les sentiments et donc sur un éventuel amour entre les Hommes, elle ne peut se baser que sur le strict minimum, c'est-à-dire l'égalité de droit pour chacun, mais que cette dernière n'empêche le développement de réseaux d'entraide pour ceux qui le souhaitent. De surcroit, même Dieu a jugé bon de commander aux Hommes de « s'aimer les uns les autres », ce qui prouve que l'amour est surtout absent en l'Homme. Une autre personne surenchérit en affirmant qu'effectivement les Hommes ne s'aiment pas entre eux, mais qu'ils ont intérêt à s'entraider et c'est uniquement dans ce but de défense des intérêts que peut être comprise et mise en place une justice sociale.

Cependant, la loi est aussi là pour protéger les plus faibles. L'éducation est un autre exemple de sacrifice volontaire pour autrui, puisqu'une génération est prête à se priver dans le présent pour assurer l'avenir. La loi force les individus à adopter une vision sur le long terme, à dépasser cette vision de court terme des intérêts directs des individus, à dépasser cette logique économique sans horizon qu'adoptent les individus s'ils sont portés uniquement sur leurs

intérêts. La justice sociale ne peut donc reposer uniquement sur des rapports de force, elle repose sur autre chose de plus profond en l'Homme. Cette opinion ne semble pas faire l'unanimité, certains objectent qu'au contraire il s'agit toujours d'un calcul rationnel, la défense d'intérêts ; « ceux qui sont opprimés doivent faire valoir leurs droits, s'ils ne le font pas tant pis pour eux ; il faut juste garantir un minimum vital pour les plus mal lotis »

Cette vision instrumentaliste et minimaliste de la justice est contredite par l'invocation de la philosophie de Frank Lepage : si chacun a accès à l'éducation indépendamment de la condition socio-économique, alors les écarts socio-économiques se perpétuent car les riches vont avoir accès à une meilleure éducation et un milieu social qui leur permet de maintenir leurs acquis, alors que les pauvres vont rester en bas de l'échelle sociale. Ainsi, si toutes les classes sociales évoluent à la même vitesse à travers une justice sociale à minima, l'ascenseur social ne fonctionne pas et les inégalités se perpétuent.

Une personne argumente qu'il est normal qu'il y ait des riches et des pauvres dans la société, c'est naturel, car il y a toujours des personnes plus ambitieuses que d'autres, il y a toujours une loi du plus fort et des inégalités innées. La justice sociale ne peut aller contre la nature même des rapports sociaux. Cette argumentation suscite une opposition : les lois humaines n'ont-elles pas justement vocation à pallier à ces lacunes des lois naturelles, n'est-ce pas la fonction même du contrat social ? Il faut au contraire permettre une égalité parfaite entre les citoyens, afin qu'ils puissent vivre sur un seuil d'égalité au sein de la société ; une manière de permettre cette égalité serait de renoncer à l'héritage afin d'accéder à une société vraiment méritocratique. Cette argumentation suscite une baguette de réaction : « renoncer à l'héritage, ce serait niveler la société par le bas, comme si tous les acquis d'une génération étaient éliminés, c'est l'accumulation de richesses qui a permis et qui permet le développement de la société ! ». « En éradiquant la possibilité d'amasser des richesses, de se différencier, il n'y aurait plus de compétitivité et donc plus de progrès, s'il n'y a pas de carottes, il n'y a pas de travail ! » « La concurrence est un moteur pour la société ! ». « L'héritage est déjà taxé, il y a déjà une redistribution, pas besoin d'imposer un système autoritaire ; l'héritage est un droit ! ».

Un autre argument évoque le fait que la justice sociale est nécessaire pour exploiter le potentiel de chacun dans la société, c'est donc dans l'intérêt de tous et non au nom d'un intérêt général qu'il doit y avoir une justice sociale. Au Burundi, les mécanismes de redistribution informelle sont nombreux, notamment au sein de la famille, ce qui prouve que c'est surtout à travers le lien social que s'effectue la justice sociale. Les mécanismes formels de distribution existent mais ils sont dysfonctionnels. C'est pourtant à travers un système anonyme de redistribution que peut véritablement s'instaurer une justice sociale, pour qu'il y ait une véritable égalité de droit entre tous les citoyens.